

## Dossier



# Promotion tourisme

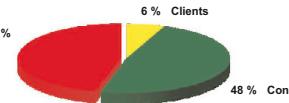
## Le tourisme à la ferme, des marques et des aides



### La notoriété de la marque Bienvenue à la Ferme

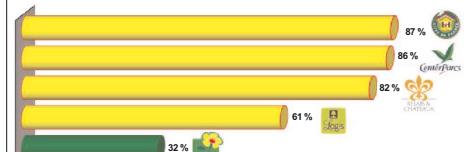
Les résultats de l'enquête de notoriété et d'évocation de la marque Bienvenue à la Ferme (juillet 2009).

Q. Avez-vous déjà été client, et connaissez-vous au moins, de nom, la marque Bienvenue à la Ferme ?



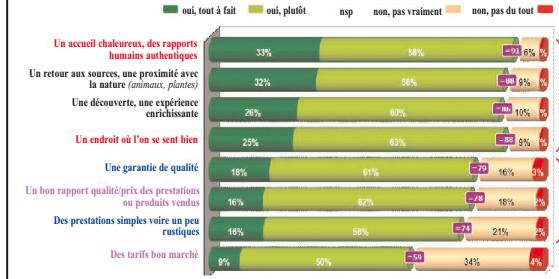
→ Plus d'un adulte sur deux (54 %) déclare connaître la marque « Bienvenue à la Ferme » au moins de nom.  
→ Parmi ceux qui connaissent le nom, un sur neuf a déjà été client.

Q. Parmis les logos suivants, cochez ceux que vous avez déjà vus :



→ Une personne sur trois (32 %) déclare connaître le logo « Bienvenue à la Ferme »

Q. La marque Bienvenue à la Ferme évoque-t-elle pour vous :



### Sites « Bienvenue à la Ferme » :

Site régional : [www.bienvenue-a-la-ferme.com/midi-pyrenees](http://www.bienvenue-a-la-ferme.com/midi-pyrenees)

Site départemental : [www.gers-ferme.com](http://www.gers-ferme.com)

## Promotion tourisme

### Des aides pour l'accueil à la ferme



#### Interventions de la Région et de l'Europe en matière de diversification des exploitations



Cette mesure est éligible au FEADER pour la période 2007-2013 (mesure 311 du programme de développement rural hexagonal (PDRH)).

Elle constitue pour la Région une nouvelle action dans un domaine fondamental pour le maintien d'un tissu d'exploitations économiquement viables et aux activités diversifiées. Il s'agit ici de projets portés

directement par l'exploitation sans création de société en parallèle.

Le total des aides nationales (Région et autres collectivités) ne dépasse pas le taux de 20 % hors supplément Jeunes Agriculteurs (JA).

Bénéficiaires :

- Exploitants agricoles individuels à titre principal ;

Proposition d'intervention :

- Investissements d'agritourisme

#### Fermes de restauration

Type d'investissements	Dépenses subventionnables	Coûts plafonnés (HT)	Taux maximum d'aides publiques	dont Taux maximum d'intervention Région
Fermes auberges	Coûts de création, de modernisation et de mise aux normes des installations, notamment le matériel et les équipements de cuisines et logistiques.  Aménagement et équipement de la salle de restauration et des abords extérieurs (y compris les accès et aires de manœuvre et de stationnement des autocards, sous réserve d'intégration paysagère).	80 000 €	40 % pour les dépenses inférieures à 50 000 €  30 % au-delà  + 10 points pour les JA	20 %  15 %  + 5 % JA

#### Visites de fermes

Type d'investissements	Dépenses subventionnables	Coûts plafonnés (HT)	Taux maximum d'aides publiques	dont Taux maximum d'intervention Région
Fermes pédagogiques	Equipement spécifiques à ces activités	50 000 €	40 %	20 %
Fermes de découvertes	Aménagements intérieurs et extérieurs (y compris les accès et aires de manœuvre et de stationnement des autocards, sous réserve d'intégration paysagère).			
Fermes équestres *	Mise aux normes de sécurité et d'hygiène  Conception, édition d'une notice ou étude d'impact environnemental		+ 10 points pour les JA	+ 5 % JA

\* Les Fermes Equestres doivent justifier d'une activité de naissance et disposer de 0,5 ha de surface fourragère / UGB.



### Les aides pour les viticulteurs

Les travaux peuvent débuter après la date de l'accusé de réception du dossier complet à la DDEA.

Conditions particulières pour les caveaux des caves particulières.

Sont éligibles les viticulteurs producteurs de vin et / ou de Floc (exception faite pour l'Armagnac).

Type d'investissement	Dépenses subventionnables	Coûts plafonnés (HT)	% maximum d'aides publiques	Dont % maximum d'intervention de France -AGRIMER
Point de vente directe des produits du vignoble	- Le caveau (si indépendant des autres bâtiments d'exploitation)  - Les aménagements intérieurs.  - Les équipements fixes  - Les abords du caveau accompagnant un investissement spécifique pour le caveau.  - Etudes préalables (jusqu'à 10 % de l'investissement)	40 000 €  80 000 €  GAEC : Plafond multiplié par le nombre d'associés ; maximum 3	40 %  + 10 % pour les JA	20 %  + 5 % pour les JA

## Dossier

# pour vous accompagner dans votre projet



### Les aides départementales

Elles s'inscrivent dans une logique de projet global, respectueux du développement durable et des démarches de qualité

Type	Dépenses subventionnables	plafond maximum subventionnable	Taux
Gîtes	- Sociétés ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole (GAEC, EARL,...) ; - Fondations, associations, établissements d'enseignement et de recherche agricoles, mettant en valeur une exploitation agricole.	78 000 €  78 000 €	15 %  Bonification 5 %
Chambres dans la limite de 4 chambres	- Travaux de création ou de modernisation  - Projet répondant aux critères de développement durable	15 000 € / chambre  15 000 € / chambre	15 %  Bonification 5 %
+ Produits		3 050 €	50 %



### Les aides régionales

**Connaissez-vous Ecogîte® ?**

**Ecogîte® est une démarche volontaire de qualification des structures de tourisme rural.**

Ecogîte® est une "qualification", c'est-à-dire une thématique associée au label Gîtes de France.

**Finalités du projet Ecogîte®**

- Répondre à une nouvelle demande pour mieux louer.
- Favoriser le développement de gîtes plus respectueux de l'environnement.

**Les 5 cibles de la démarche Ecogîte®**

- L'intégration au site
- L'utilisation des matériaux locaux et sains
- Les énergies
- La gestion de l'eau
- La gestion des déchets

...et la sensibilisation du public.

**Association des Gîtes de France "Gers - Gascogne"**  
Maison de l'Agriculture - Route de Mirande - BP 70161 - 32003 AUCH CEDEX  
Tél.: 05 62 61 77 67 - Mail : contact@gers-gites-france.com

Elles s'inscrivent dans la démarche « Sauvegarde et Valorisation du patrimoine bâti de caractère à usage locatif touristique »

Agriculteurs ou communes. Destinataires :

Type	Dépenses subventionnables	plafond maximum subventionnable	Taux
Gîtes	- Gros oeuvre, aménagement intérieur, paysage, abords, décoration  - Valorisation architectural du bâti (façade, couverture)  - Frais architecte	53 500 €  15 500 €  9 200 €	40 %  50 %  60 %
Chambres d'hôtes (2 chambres minimum 4 chambres maximum)	- Gros oeuvre, aménagement intérieur, paysage, abords, décoration  - Valorisation architectural du bâti (façade, couverture)  - Frais architecte	12 500 € / chambre  15 500 € / chambre  9 200 €	40 %  50 %  60 %
+ Produits	- Piscine...	30 000 €	40 %

### Thomas Jonckea, voyage à pied avec un âne vers Berlin



Thomas Jonckea, de Puylaurens, est étudiant en histoire à Toulouse

« Traverser l'Europe à pied est le projet que j'ai pu mener à bien grâce notamment au soutien des associations Gîtes de France et Bienvenue à la ferme.

Partis le 12 juillet du port de Trieste au bord de l'Adriatique, Phébus (mon âne) et moi avons traversé la Slovénie (par Ljubljana et Maribor), l'Autriche, la Hongrie, la Slovaquie (Bratislava), la République Tchèque (Plzen), l'Allemagne (par Weimar, Magdebourg et Berlin) et enfin la Pologne, pour arriver au terme de 4 mois et 2900 km auxquelles les alarmes par détection d'immersion doivent désormais répondre.

d'ores et déjà la nouvelle norme NF P90-307-1.

Si vous décidez d'équiper votre piscine, ou de remplacer vos alarmes existantes, soyez par conséquent vigilants sur le marquage des produits, et obtenez bien du vendeur les éclaircissements et certificats de conformité ad hoc.

## Sécurité des piscines et alarmes

### Renforcement des normes

Suite à divers problèmes de fiabilité et de conformité soulevés en 2008 pour les dispositifs d'alarmes (cf revue n° 83, printemps 2009), un décret du 16 juillet 2009 vient renforcer les exigences de sécurité



auxquelles les alarmes par détection d'immersion doivent désormais répondre.

Ces exigences font l'objet d'une norme NF P90-307-1 que les fabricants doivent intégrer dans leur production dans un délai maximum de 6 mois (soit d'ici janvier 2010).

Pour tous renseignements complémentaires, contactez le 05.62.61.77.67

